

PROCES VERBAL du CONSEIL d'ÉCOLE de SAIGNON du 14 octobre 2021

Présents :

Madame Isabelle BREST, adjointe au maire chargée des affaires scolaires
Mesdames Juliette BERROTERAN, Marie-Claude BOURRAS, Mélanie DONADIO,
représentantes des parents d'élèves,
Mesdames Katia BERTRAND, Frédérique BONNAURE, Elisabeth ESTEVE,
professeurs des écoles.

Excusé : Monsieur Jean-Pierre HAUCOURT, maire

1 - Rôle et missions du conseil d'école

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le règlement intérieur de l'école.

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école, président ;
- deux élus (le maire ou son représentant et un conseiller municipal) ;
- les maîtres de l'école
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école ;
- l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Il est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Compétences

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration;
- vote le règlement intérieur de l'école;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école;
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
- la restauration scolaire;
- l'hygiène scolaire;

- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;

- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

Il donne son accord :

- pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;

- sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

2 - Règlement intérieur

Le conseil d'école a voté le règlement à l'unanimité.

3 - Inscriptions et effectifs

L'effectif actuel est de 55 élèves.

Maternelle 19, Classe CP/CE1 16, Classe CE2/CM1/CM2 20

Pour la rentrée 2022/2023 il y a actuellement 4 inscriptions prévues en PS.

La réhabilitation des logements au-dessus de l'école et anciennement celui de la poste permet de prévoir des inscriptions futures.

Les inscriptions se font en mairie sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile des responsables légaux de l'enfant.

Les admissions se font ensuite à l'école sur présentation de la fiche d'inscription, du livret de famille et du carnet de santé avec les vaccinations à jour et d'un certificat médical en cas de première inscription.

Lors de l'inscription en mairie les élèves sont enregistrés sur « base élèves », les données saisies concernent l'état civil.

Lors de la semaine de rentrée les familles reçoivent ce document, à corriger en rouge si besoin, avant de le retourner à l'école.

L'école accueille les enfants dont les parents habitent la commune. En cas de déménagement les enfants ont le droit de poursuivre leur scolarité à l'école, de même en cas de regroupement de fratrie, les frères et sœurs ont le droit d'être inscrits à l'école.

Une demande de dérogation est nécessaire si les parents n'habitent pas la commune de SAIGNON.

4 - Organisation des services

Les activités pédagogiques complémentaires

- pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;

- pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école

La liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires est établie par le conseil des maîtres après qu'a été recueilli pour chacun l'accord des parents ou du représentant légal.

Ces activités ont lieu le mardi de 16h30 à 17h30.

LUDO

Les enfants sont pris en charge de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h l'après-midi les jours de classe. Un centre aéré est proposé lors des vacances scolaires d'automne, de février, de printemps et les 3 semaines d'été.

Cantine

Le temps de restauration doit pouvoir se passer dans les meilleures conditions possibles. Pratiquement tous les élèves mangent à la cantine soit un effectif de 50 enfants.

5 - Elections des représentants des parents d'élèves

Nous remercions les parents d'élèves pour leur participation importante aux élections des représentants :

Ont été élus :

Madame Marie-Claude BOURRAS 06 13 80 19 84 3615bulle@gmail.com

Madame DONADIO Mélanie 06 45 69 94 95 melanie.donadio@gmail.com

Madame Juliette BERROTERAN 06 71 47 37 84 juliette.berroteran@gmail.com

Monsieur Roland CICERO 06 33 40 52 81 roland.cicero@orange.fr

6 - PPMS et PCP

Le Plan Particulier de Mise en Sureté face à un risque majeur et le Plan Particulier de Mise en Sûreté face à un attentat-intrusion :

Le PPMS permet aux écoles et établissements de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences. Cette démarche a pour objectif d'assurer la sauvegarde de toutes les personnes présentes en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à une situation normale, et en appliquant les directives des autorités. Le PPMS est élaboré par le directeur pour les écoles. Il est présenté au conseil d'école pour le 1er degré.

Une fois ce plan élaboré, une vigilance continue doit être maintenue et son efficacité vérifiée par des exercices réguliers de simulation. Ce plan doit être régulièrement actualisé.

Il est activé par le directeur d'école lorsqu'ils sont prévenus par les autorités (diffusion d'un signal ou d'un message d'alerte) ou lorsqu'ils sont témoins d'un accident d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique, explosion...) ou d'une situation d'urgence particulière (intrusion de

personnes, attentat...) pouvant avoir une incidence majeure pour l'école, l'établissement ou son environnement.

INFORMATION DES FAMILLES :

Mettez-vous en sécurité.

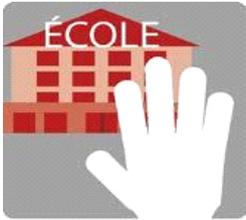
Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités



Le plan de continuité pédagogique permet d'assurer la poursuite des apprentissages des élèves. Il vise en cas de fermeture de classe ou de l'école à maintenir un lien entre les enseignantes et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs.

Le plan de continuité pédagogique comporte trois dimensions : matérielle, numérique, pédagogique.

A - Volet matériel

S'assurer que tous les élèves peuvent avoir accès aux supports pédagogiques :

Recueillir et mettre à jour les données des familles (courriel et/ou téléphone)

Répartir les listes par classe des numéros de téléphone et des adresses mail à chaque enseignante

Identifier les familles en situation de rupture numérique (équipement et connexion)

Assurer une permanence à l'école pour recueillir ou remettre des documents aux familles

B - Volet numérique

Porter à la connaissance des familles les supports numériques à utiliser pour communiquer avec l'école : communication d'information concernant la vie de l'école, communication et partage de documents pour le suivi du travail à la maison

Communiquer les adresses et les liens des ressources numériques utilisées (Lumni,...)

Transmettre les identifiants Beneylu School aux familles de cycle3

C - Volet pédagogique

Pour tous les élèves, il reste primordial d'installer et d'entretenir un lien d'attention rassurant et personnalisé avec chacun.

Proposer un travail journalier avec des activités ritualisées

Proposer de courtes séances avec un plan de travail

Varié les formes d'apprentissage

Proposer des activités personnalisées

Accompagner les parents pour le suivi du travail des élèves

7 - Projets 2021/2022

Cycle 1

Les élèves travailleront sur le jardin au « potager d'un curieux » avec Violette en relation avec la découverte des insectes.

Ils partiront à la recherche des traces d'animaux dans la nature, animaux sauvages actuels ou très anciens avec la dalle aux empreintes

Cycle 2 et 3

Musique

Les élèves vont participer à la création d'une œuvre de l'organiste Grégoire Rolland « Le chantre des insectes ».

Ils vont découvrir l'orgue dans son cadre patrimonial et architectural.

Ils participeront au chœur d'enfants accompagnant l'orgue. Ils vont explorer par l'écoute et la création des sons produits par les insectes et découvrir l'œuvre scientifique d'Henri Fabre.

Atelier de lecture écriture

L'atelier est reconduit grâce à la subvention de la maire et l'aide de la Marelle.

Les élèves travailleront sur des œuvres d'auteurs et d'éditeurs, Bruno Doucey et Murielle Szac, qu'ils rencontreront dans l'année.

Le financement de l'atelier est assuré par la mairie 4/5 et la Marelle 1/5.

Sport

Le cycle natation est en attente de la disponibilité piscine.

Le projet vélo du cycle 3 est reconduit cette année. Une réunion d'information est prévue en janvier à l'école.

8 - Travaux

Le plan école numérique rural a permis le renouvellement des ordinateurs portables grâce à la subvention mairie/ éducation nationale

9 - Remerciements

Le conseil d'école remercie le conseil municipal pour l'investissement réalisé dans l'école,

L'équipe enseignante remercie également les bénévoles qui accompagnent les projets et les activités de l'école et salue l'engagement des parents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.